

<i>Commune</i>	<i>FAUVILLERS</i>
<i>Date d'approbation du PCDR</i>	<i>17/02/2022</i>
<i>Durée de validité du PCDR</i>	<i>10 ans</i>
<i>Nombre de conventions approuvées sur cette programmation</i>	<i>1</i>



Aménagement de la salle de Warnach en maison de village (a) Commune : FAUVILLERS (b) Nom du village : Warnach (c) Descriptif : aménagement de l'ancienne école de Warnach et de sa cour en Maison de village	Fiche n°L1-M-02
	Priorité : Lot 1
	(1) Version initiale
	(2) Version actualisée (21.01.2025)

1. Description succincte du projet

Le projet vise à aménager la salle de village de Warnach en maison de village, ainsi que ses abords.

Le bâtiment actuel reprend au rez-de-chaussée une salle polyvalente de 80 m² avec un espace bar, une petite cuisine et un local WC. Des toilettes extérieures ont également été ajoutées. L'étage est difficilement accessible par un escalier intérieur et utilisé comme espace de rangement.

La salle de village est implantée dans l'ancienne école de Warnach qui a fermé en 1982. Ce bâtiment de caractère érigé au début du XX^{ème} siècle, a subi peu de transformations.

Aménagement du bâtiment et de ses abords

Le projet consistera en une rénovation globale du bâtiment et en une mise aux normes (accessibilité PMR, incendie, électricité, isolation...).

Les affectations actuelles seront maintenues et développées, notamment via la création d'un espace supplémentaire à toiture plate, en remplacement des annexes existantes. Les interventions principales porteront sur l'espace cuisine, les sanitaires, la toiture et l'espace extérieur.

Un auvent sera monté le long de la maison de village, en connexion directe avec la salle, et un accès sera aménagé par l'arrière du site pour les livraisons. En lien avec la cour existante, les murs de soutènement seront renforcés, un escalier d'accès sera créé vers la voirie et des plantations marqueront la limite avec la parcelle voisine.

Notons que ce projet sera mené en étroite collaboration avec le comité de la salle et les habitants, qui se chargeront de certains travaux de finition.

2. Justification du projet

Ce projet est essentiel pour pouvoir pérenniser la dynamique existante autour de cet espace de rencontre important pour le village de Warnach. Aujourd'hui, cet espace est devenu trop petit et nécessite un bon rafraîchissement, particulièrement à l'étage et pour les sanitaires. En s'appuyant sur un comité impliqué et s'étant parfaitement approprié les lieux, la rénovation du bâtiment permettra, d'une part, d'inscrire cette infrastructure dans une pérennisation à long terme et, d'autre part, d'ajuster les fonctions du bâtiment afin de rencontrer les besoins identifiés par les utilisateurs actuels du lieu en vue de développer de nouvelles activités villageoises et de nouveaux partenariats. De plus, rénover l'ancienne école permettra de conserver un des rares témoins historiques de la vie villageoise et de renforcer le sentiment d'appartenance au village.

La maison de village de Warnach reste le principal lieu de rencontre pour les villageois. Notons que ce village connaît une croissance démographique depuis 2020 (+7%) et que la présence d'un potentiel encore constructible permet d'anticiper une augmentation de la population dans le futur et donc un besoin croissant de cette infrastructure collective au sein du village. Les villages voisins de Wisembach et Bodange, ne disposant pas de salle de village, pourront bénéficier également de la future Maison de village de Warnach pour l'organisation de certaines de leurs activités. Il faut noter que ces deux villages connaissent également une croissance démographique non négligeable (respectivement de 18% et 5%).

En développant ce lieu de rencontre, le projet répond également à plusieurs problématiques spécifiques identifiées dans le diagnostic partagé :

1. le petit nombre et la spécificité des activités ne répondant pas à la diversité des attentes de la population (notamment envers les enfants et les jeunes) ;
2. l'entretien du bâti ancien parfois insuffisant.

Par ailleurs, un projet de création d'une petite épicerie « BLED - pour *Bio Local Ethique Durable* » (Tiny house 100% digitalisée et autonome, disponible 24/7) contenant les produits des producteurs des alentours est en cours de réflexion au niveau communal. Le site de la maison de village de Warnach, vu sa localisation attractive à proximité immédiate de la N4, pourrait accueillir ce projet. De même, la cuisine de la maison de village de Warnach pourrait être utilisée pour des ateliers et formations en lien avec les produits locaux, en partenariat avec le PNHSFA et/ou l'ADL.

De ce point de vue, le projet permettrait également de répondre aux problématiques suivantes :

3. le manque de services à vocation économique et de communication pour valoriser les produits locaux ;
4. la nécessité de maintenir et de développer des services sur le territoire communal.

Effets directs et multiplicateurs

- Développement de nouvelles initiatives
- Attractivité du village accrue pour de nouveaux habitants
- Conservation du patrimoine bâti et de l'histoire villageoise
- Cohésion sociale renforcée

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- L1-IM-03 : Soutien au milieu associatif
- L1-IM-04 : Encouragement des productions locales et des circuits courts
- L3-IM-05 : Mise en place de projets renforçant la cohésion sociale

Le caractère rural du projet lui est conféré par l'importance de ce type d'infrastructure et des besoins qu'elle tend à rencontrer dans une entité typiquement villageoise.

En conclusion, le projet se justifie par le soutien qu'il apportera à une dynamique importante de la vie sociale du village de Warnach et par la conservation, dans une perspective durable, d'un bâtiment de caractère.

Raisons de l'activation de la fiche

Cette fiche est une version actualisée (janvier 2025) introduite dans le cadre de la mise en œuvre du second Programme Communal de Développement Rural de Fauvillers.

Ce dossier avait initialement été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets « Cœur de village ». En raison de dépassements budgétaires importants et de délais trop serrés, la Commune a dû abandonner ce subside et a décidé de recourir au développement rural pour sa réalisation.

Alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant au(x) même(s) objectif(s)

Actuellement, plusieurs maisons de village existent sur la commune de Fauvillers (voir annexes). Néanmoins, elles ne bénéficient pas toutes des mêmes fonctionnalités. De plus, ce type d'infrastructure se doit d'être au cœur des villages et de répondre aux besoins spécifiques de sa population.

Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété ?

En favorisant la rénovation d'un bâtiment existant, la Commune participe à une juste utilisation des ressources foncières et réduit son impact sur l'environnement. Réhabiliter un bâtiment existant procède effectivement de la logique du recyclage car cela permet de faire l'économie de l'énergie et des matériaux nécessaires à une démolition/reconstruction, d'autant que ce bâtiment est un témoin du patrimoine villageois. Ce bâtiment fait partie de la vie sociale du village; les habitants y sont fortement attachés. Le rénover et le valoriser a donc un impact important auprès des citoyens.

Pour définir le projet de réaménagement, la Commune s'appuiera sur la structure spatiale du bâtiment afin de limiter les interventions. Le projet sera sobre et visera l'économie des coûts d'intervention tout en étant réfléchi pour être durable sur le long terme.

D'un point de vue énergétique, l'isolation du bien, les systèmes de chauffage au gaz et de production d'eau chaude sanitaire, les éléments techniques... seront précisés lors de la phase étude du projet afin de faire les choix optimaux (en regard des coûts d'investissements, de la faisabilité des travaux, des coûts d'entretien sur le long terme...) pour la viabilité de celui-ci dans le temps.

L'ensemble de ces points sera défini au stade du projet par une étude complète du bâtiment.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR

	Description de la liaison entre le projet et l'objectif
1. S'appuyer sur le tissu associatif pour stimuler la cohésion entre les habitants	
2.1 En créant des coopérations au sein du milieu associatif	- Infrastructure destinée à l'accueil de la vie associative et citoyenne. - Les comités de 3 villages vont s'associer au projet.
2.2 En créant des coopérations au sein du milieu associatif	
2.3 En mettant en place des actions pour renforcer la cohésion sociale et la communication	
3. Préserver et améliorer le cadre de vie en tenant compte de l'identité rurale	
3.2 En protégeant et valoriser les éléments du patrimoine local	- Sauvegarde d'un bâtiment ancien emblématique.
6. Soutenir une économie circulaire et les circuits courts	
6.2 En encourageant une agriculture locale, raisonnée et proche du consommateur, en valorisant notamment les produits locaux	- Le site pourrait permettre de promouvoir et d'encourager la vente de produits locaux (projet BLED).

Objectifs connexes à l'échelle locale et/ou supracommunale avec les autres plans ou programmes pertinents.

- SDC (Schéma de développement communal) : développer les équipements et les services
- PST (Programme Stratégique Transversal) : être une commune intergénérationnelle, attentive aux besoins de chacun et en recherche du bien-être de tous, y compris des citoyens les plus défavorisés ;
- GAL (Groupe d'Action Locale) : soutenir une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement, à taille humaine
- PNHSFA (Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier) : développement rural et économique : aider à la commercialisation des produits ; mobiliser les acteurs du territoire et les partenaires

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+++			Le projet a un impact positif sur la cohésion sociale par le lieu de rencontres et d'échanges qu'il offre dans le village de Warnach et les possibilités d'ouverture vers Wisembach et Bodange.
	+		Il a un impact positif sur le pilier environnemental, par l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, ainsi que la préservation d'un bâtiment participant au maintien de l'identité rurale de la commune.
		+	Il pourrait avoir un impact positif sur le développement économique local, par l'espace spécifiquement réservé aux produits locaux au sein du site.

5. Localisation et statut

Localisation au sein de la commune

Le projet est situé dans le village de Warnach.

Adresse : Rue des Deux Laiteries 143 à Warnach

Présentation du périmètre d'intervention

Cadastre : FAUVILLERS 3 DIV/ Section D / n°1494C2 et 1494C3

Statut de propriété

Propriété Communale

Cadre légal

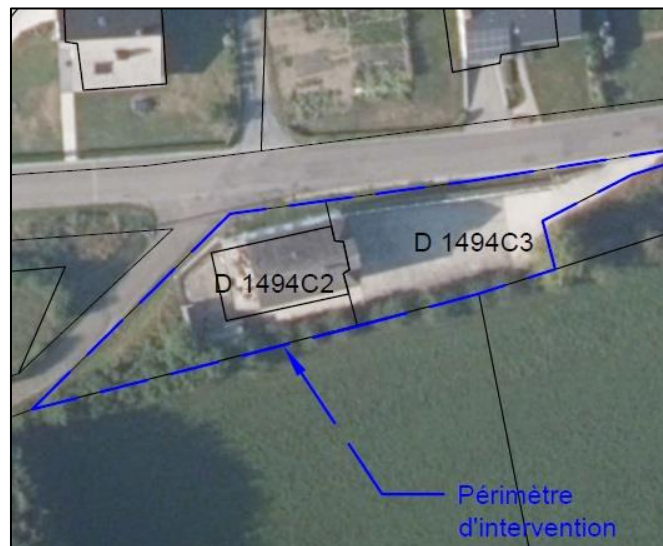
Le bien est notamment repris :

- en zone d'habitat du Plan de secteur (ZACC mise en œuvre)
- en zone d'assainissement collectif du PASH

Le bien n'est pas repris comme monument classé.

Intégration du projet par rapport à son environnement direct :

Le projet se situe au cœur du village de Warnach, à 300m de la N4. A l'arrière s'étendent des champs. Il est parfaitement accessible car deux voiries communales le cernent par l'avant.



6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Autres intervenants financiers potentiels : DR, UREBA
- Partenaires associés : CLDR, Comité des fêtes de Warnach, comités de Bodange et Wisembach, ADL, PNHSFA.

7. Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Le projet permet de pérenniser un lieu important de la vie sociale à Warnach.
- Le projet a été évoqué dès les informations/consultations de la population et sur la plateforme de consultation numérique. Lors de la rencontre du 3 mars 2020, la CLDR a décidé de l'inscrire dans une programmation de 1 à 3 ans.
- Notons que la priorité de la fiche est renforcée par l'attente des villageois qui avaient déjà identifié ce projet lors du 1^{er} PCDR.

État du dossier/ Etat actuel

- Un relevé de la situation existante du bâti a été dressé.
- Projet matériel inscrit au lot 1 du PCDR
- Esquisse
- Budget estimatif réalisé
- Sondage et étude statique du mur de soutènement
- Dossier sélectionné dans l'appel à projets « Cœur de village », mais abandonné en raison de dépassements budgétaires importants et de délais trop serrés.

Programme des travaux

1. Abords

- Accès : un nouvel accès spécifique pour les livraisons sera créé à l'arrière du bâtiment.
 - Démolition partielle du mur de soutènement
 - Terrassement et profilage de l'accès
 - Installation d'éléments linéaires et revêtements
 - Raccord du revêtement à la voirie existante
- Cour à l'avant : l'espace sera aménagé sans obstacle afin d'en conserver la polyvalence.
 - Installation d'un nouvel égouttage à l'avant du bâtiment, avec création d'un accès pavé à l'entrée
 - Création d'une place PMR à proximité immédiate de l'entrée du bâtiment.
 - Pose de petits équipements de convivialité : parking vélo, bancs.
- Mur de soutènement
 - Réfection/renforcement du mur de soutènement
 - Aménagement d'un escalier permettant d'accéder directement de la route à la cour
- Plantations : deux espaces verts seront créés en bordure de route pour servir de barrière naturelle.
 - Nettoyage et regarnissage d'arbustes d'essences indigènes
 - Création d'une haie

2. Extension/transformation du bâtiment

Les travaux de rénovation comprennent notamment :

- le ravalement de façade,
- le remplacement des menuiseries,
- la réfection de l'ensemble de l'électricité et de la plomberie,
- l'installation du chauffage au gaz,
- la mise aux normes de l'infrastructure.

Au rez-de-chaussée, aménagement du sas d'entrée, de l'espace sanitaire, pose d'un nouvel escalier d'accès à l'étage ; aménagement de la salle polyvalente avec un bar, d'une cuisine complétée d'une chambre froide et d'un local de stockage.

- Installation des sanitaires : 1 x PMR/dames, 1x toilettes hommes, avec évier
- Remplacement de l'escalier
- Agrandissement des ouvertures existantes au sud de la salle et pose de larges châssis donnant accès à la terrasse couverte.
- Installation d'une pergola pour la terrasse couverte en appui au mur existant et au bâtiment. Ce préau sera en connexion directe avec la salle via les ouvertures créées en lieu et place des châssis actuels.
- Remplacement du volume secondaire et du volume annexe par un volume à toiture plate reprenant :
 - la cuisine
 - le bar
 - la chambre froide
 - un local technique et de rangement
- Isolation du volume de rez-de-chaussée
- Plafonnage des murs intérieurs

L'étage, non accessible au public, sera rénové en espace de stockage.

- Rénovation de la toiture, ajout d'une sous-toiture et d'une isolation
- Plafonnage des murs intérieurs
- Rénovation des menuiseries existantes

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser

- Obtention d'une convention faisabilité
- Désignation d'un auteur de projet
- Analyse de la faisabilité du projet « BLED »
- Consultation des habitants et des associations pour préciser l'avant-projet
- Permis d'urbanisme, CSC, dossier d'exécution
- Obtention d'une convention réalisation

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Conception et travaux d'aménagement développés dans un objectif de durabilité et de polyvalence.
- Implication du comité de village dans les travaux de finition.
- Gestion du bâtiment par un comité de village, associant tous les partenaires
- Entretien régulier par le gestionnaire et les utilisateurs
- Existence d'un ROI et d'un tarif locatif adapté

8. Estimation globale du coût

	Superficie (m ²)	Prix unitaire (€)	Total
Maison de village			
Étage 0	165 m²	1.600	264.000 €
Étage 1	106 m²	1.300	137.800 €
Façade		25.000	25.000 €
Toiture et 4 velux	208 m ²	59.857	59.857 €
Abords			
Travaux préparatoires, terrassements et fondations, égouttage, revêtements			145.000 €
Mur de soutènement	60 m		85.000 €
Préau	50 m ²	245	12.250 €
Plantations et équipement			10.000 €
Total			738.907 €
TVA			155.170 €
			894.077 €
Honoraires 8%			71.526 €
Total général			965.603 €

Total	Part DR (avec plafond)	Part communale
965.603 €	680.000 €	285.603 €

Projet rémunérateur oui non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de jours d'occupations de la salle (les locations comprises)	Au moins 45 jours d'occupation par an	Comité du village (actuellement +/- 32 jours par an)

10.[NOTICE ÉVOLUTIVE] – Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

Pas de contrainte significative identifiée. Les contraintes légales, notamment urbanistiques et environnementales, seront strictement respectées.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - o Superficie totale de la parcelle : 1025 m²
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 113,8 m²
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 200 m²

Ces superficies seront à recalculer lors de la phase étude du projet
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Ce point concerne peu le projet, le réaménagement visant principalement les espaces intérieurs du bâtiment et les abords. Ce point sera cependant à étudier en phase projet au niveau de la récupération éventuelle de l'eau de pluie de la toiture plate sur l'annexe.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Amélioration énergétique du bâtiment : (ce point est également développé au point 2)
La phase avant-projet définira les travaux d'amélioration énergétique nécessaires en regard de l'utilisation future du bâtiment. A ce stade d'étude, on peut déjà affirmer que des travaux d'isolation seront nécessaires (au rdc et au grenier), ainsi que le remplacement des châssis, des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire par des systèmes plus performants et adaptés. A priori, le combustible privilégié sera le gaz.
Cette phase d'étude permettra également de définir les systèmes économes en énergie à placer/remplacer pour l'éclairage des locaux, la distribution d'eau...
Les nouveaux matériaux à placer seront choisis pour leur empreinte écologique, leur durabilité, et leur facilité d'entretien.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Ce point est développé aux points 1, 2, 7 et 8.
Coûts par personnes impactées (506 habitants de Warnach, Bodange et Wisembach)
Analyse coût/bénéfice du projet (TTC) : 1.908€/bénéficiaire direct. À noter que ce calcul ne tient pas compte de l'ensemble des bénéficiaires potentiels, à savoir les participants aux activités hors villages directement concernés.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Etant donné sa situation et sa configuration (site principalement couvert par un revêtement en béton ou une construction), le périmètre d'intervention ne jouit pas d'un environnement naturel direct très développé. Des champs entourent le site, par l'arrière et le côté.
Le renforcement de la biodiversité sera étudié, à l'échelle du périmètre d'intervention, lors de la phase projet (par exemple plantations, semis, nichoirs et autres mesures en faveur de l'avifaune, ...). Afin d'augmenter l'impact du projet sur la biodiversité, des plantations seront conservées, une haie sera plantée afin de servir de paravent naturel et une zone enherbée entourera le site.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Ce point est développé aux points 2, 5 et 7.
Le projet vise à améliorer l'accessibilité des lieux pour tous les publics (PMR, vélos, piétons, ...), à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.
Un parking vélos sera installé dans le périmètre d'intervention.
Une place de parking sera réservée aux PMR à proximité immédiate de la porte d'entrée.

Le rez-de-chaussée sera entièrement de plain-pied.

Un escalier sera aménagé dans le mur de soutènement pour faciliter et sécuriser l'accès entre la voirie et la cour.

Les abords seront le plus possible polyvalents, mais ils ne sont pas destinés à accueillir du parking, qui pourra se faire le long de la voirie communale.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Ce point est développé aux points 1, 2, 5 et 7.

Le projet vise la reconversion d'un site et d'un bâtiment bien situés dans le village et présentant un affect important de la part des citoyens (ancienne école). Les travaux de réaménagement intérieur seront réduits au minimum par l'utilisation maximale de la structure et des locaux et équipements existants. Si le projet BLED voit le jour, il favorisera les circuits courts et la promotion des produits locaux.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Ce point est développé aux points 1, 2, 5 et 7.

Le bâtiment est existant et donc déjà intégré dans le paysage intérieur du village.

Au niveau extérieur, il sera peu transformé, si ce n'est la création d'une annexe à l'arrière en remplacement de volumes existants et d'un préau sur le côté. Il continuera donc à participer à l'identité du village.

L'affectation était, il y a quelques années, une ancienne école communale, fonction structurante dans la vie des citoyens ; par la suite, le bâtiment a servi de salle de village. La rénovation envisagée permet de conserver et de mettre en valeur ce bâtiment bien localisé, de perpétuer le sentiment d'attachement de la population pour un bâtiment qui avait pour vocation de tisser les liens sociaux.

De plus, le site est entouré, sur l'arrière et le côté, de champs.

Les abords immédiats du bâtiment seront aménagés sobrement en zone de rencontre ; ils auront pour vocation de jouer le rôle de cœur de village.

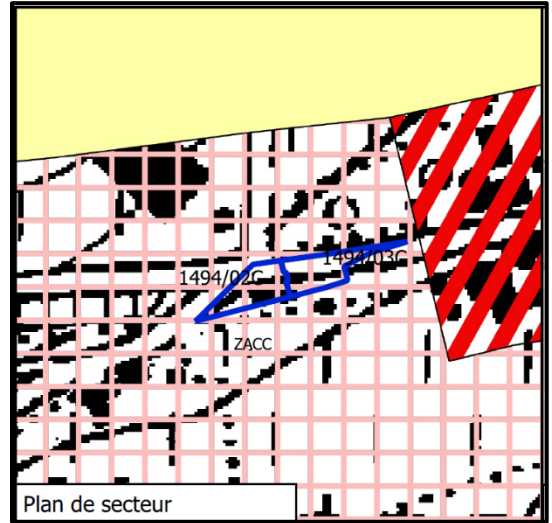
11. Annexes

1. Plan de situation
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur
3. Plans de la situation existante
4. État des lieux
5. Esquisses d'aménagement
6. Liste des associations et des activités organisées actuellement et envisagées dans le futur
7. Liste des projets de même fonction existant sur la commune
8. Dossier photographique

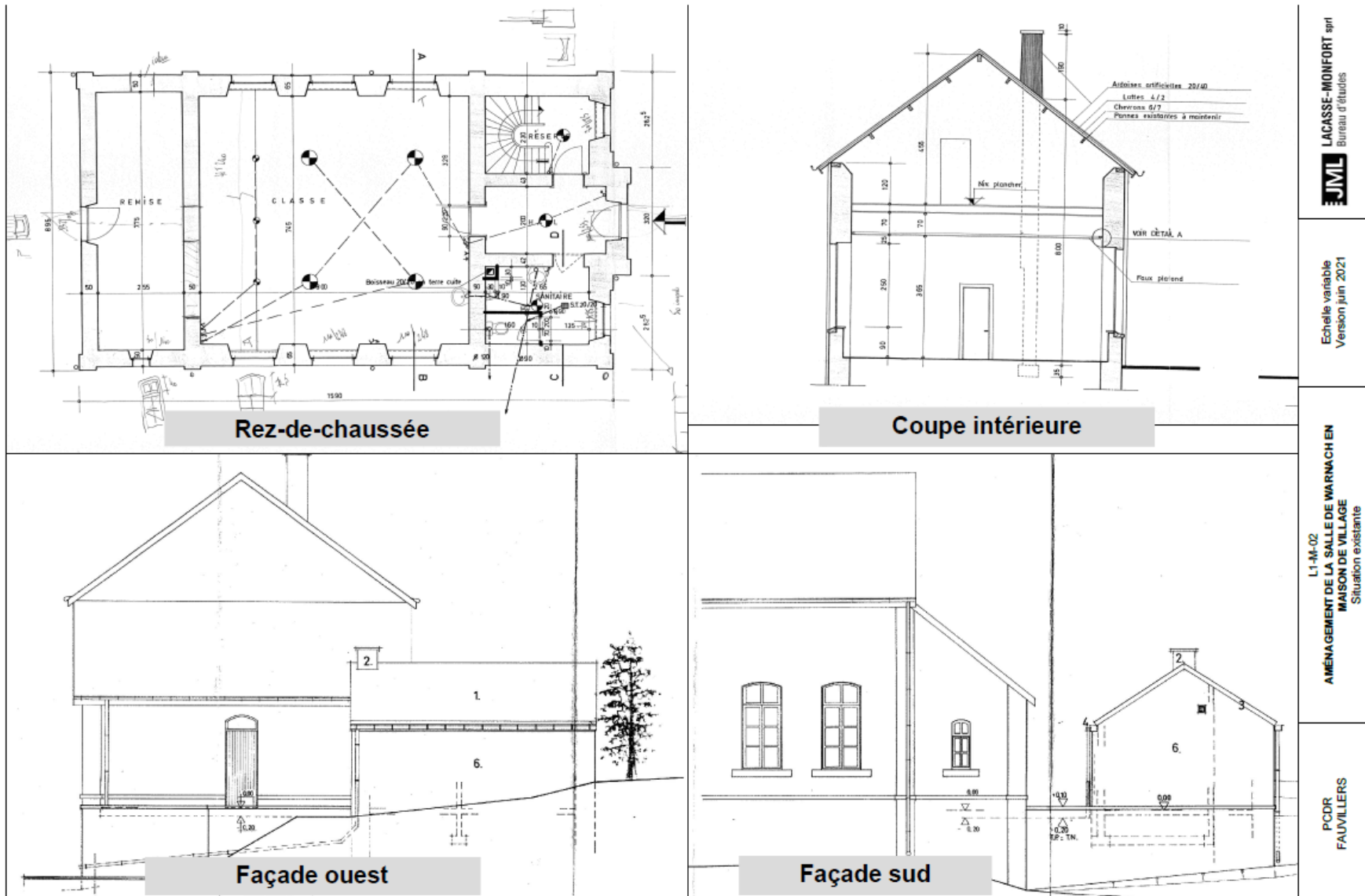
Annexe 1 – Plan de situation

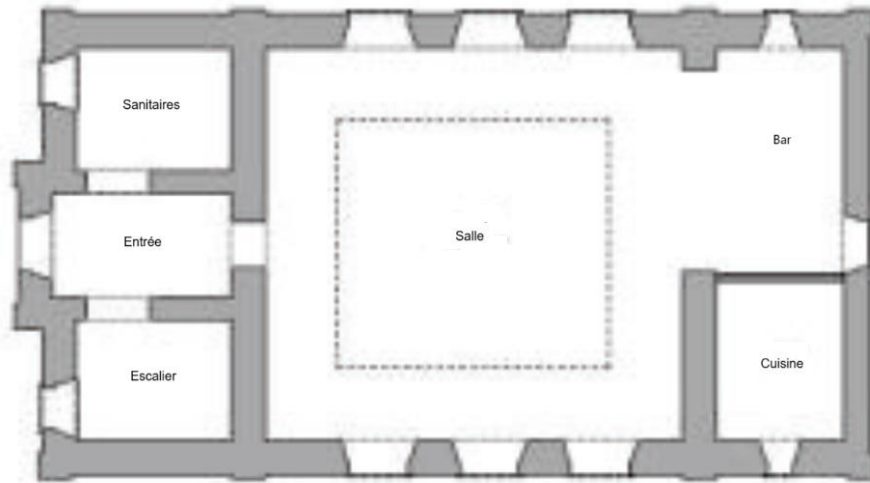


Annexe 2 - Périmètre d'intervention sur fond cadastral et plan de secteur

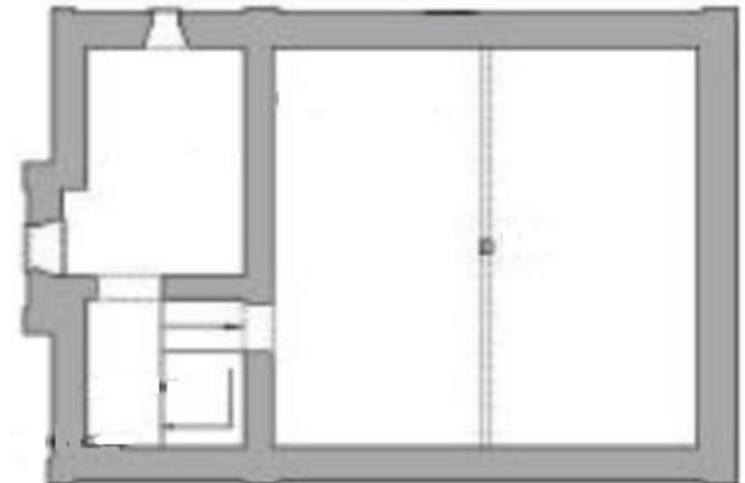


Annexe 3 - Plans de la situation existante





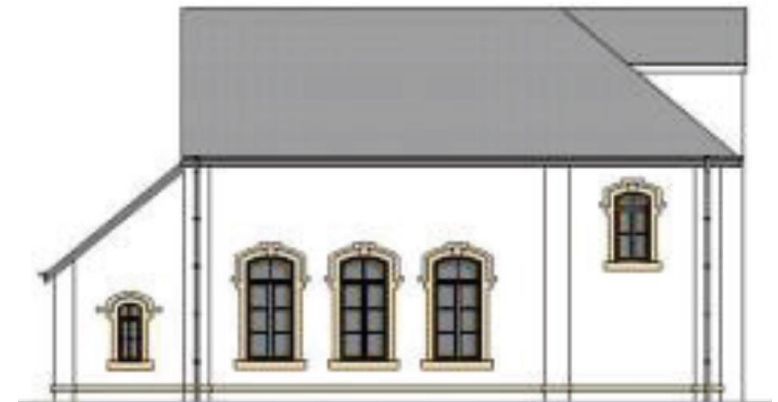
PLAN REZ existant



PLAN ETAGE existant



FIGNON DROIT existant



FACADE ARRIERE existant

Annexe 4 - État des lieux

La construction existante est un bâtiment isolé implanté légèrement en surplomb, parallèlement à la voirie principale du village.

Ancienne école du village, aujourd'hui salle de village, le bâtiment principal est composé, au rez-de-chaussée, d'un sas d'entrée avec sanitaires et escalier en bois menant à l'étage et d'une grande salle. À l'arrière du bâtiment, un volume secondaire de type « appentis » abrite un espace bar avec une petite cuisine. Un ancien container, servant de local de rangement aux activités du comité de village, a été placé au fond de la cour arrière, à côté des anciens sanitaires extérieurs.

À l'étage, on retrouve un palier desservant une petite pièce localisée en façade avant au-dessus des sanitaires et d'un volume grenier situé au-dessus de la grande salle accessible via quelques marches supplémentaires.

L'ensemble prend place sur une grande surface bétonnée, ancienne cour de l'école, localisée à l'avant du pignon droit. Le bâtiment dispose d'une petite cour arrière, accessible via un passage latéral. L'accès depuis la voirie se fait via la cour avant.

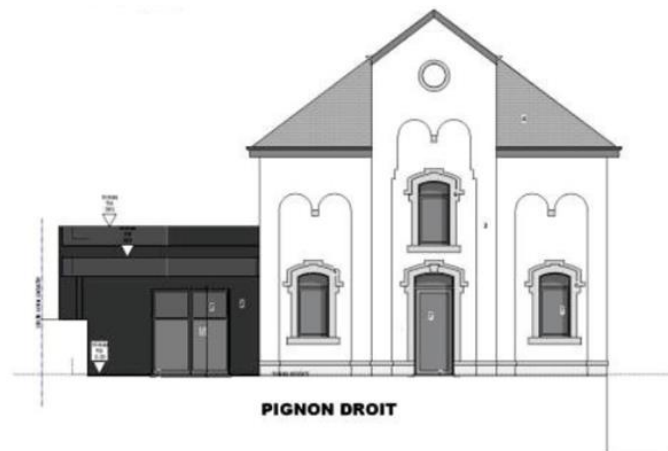
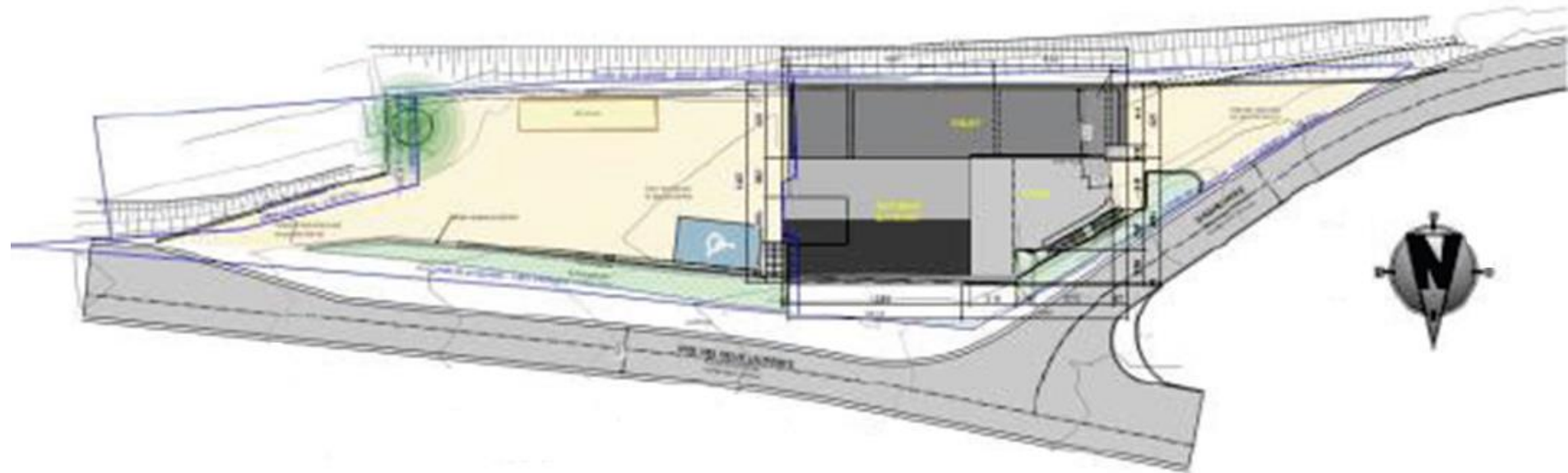
En façade, on retrouve des matériaux classiques. Les châssis et la toiture, datant de plusieurs années, sont en mauvais état. De manière générale, le bâtiment révèle en extérieur le manque d'entretien de ces dernières années. L'isolation et le ravalement de la façade seront à refaire. Le volume secondaire à l'arrière, mal isolé et exigü, est à démolir, et un accès à la voirie à créer pour les livraisons futures. Au niveau de la cour, le mur de soutènement est à renforcer et sécuriser.

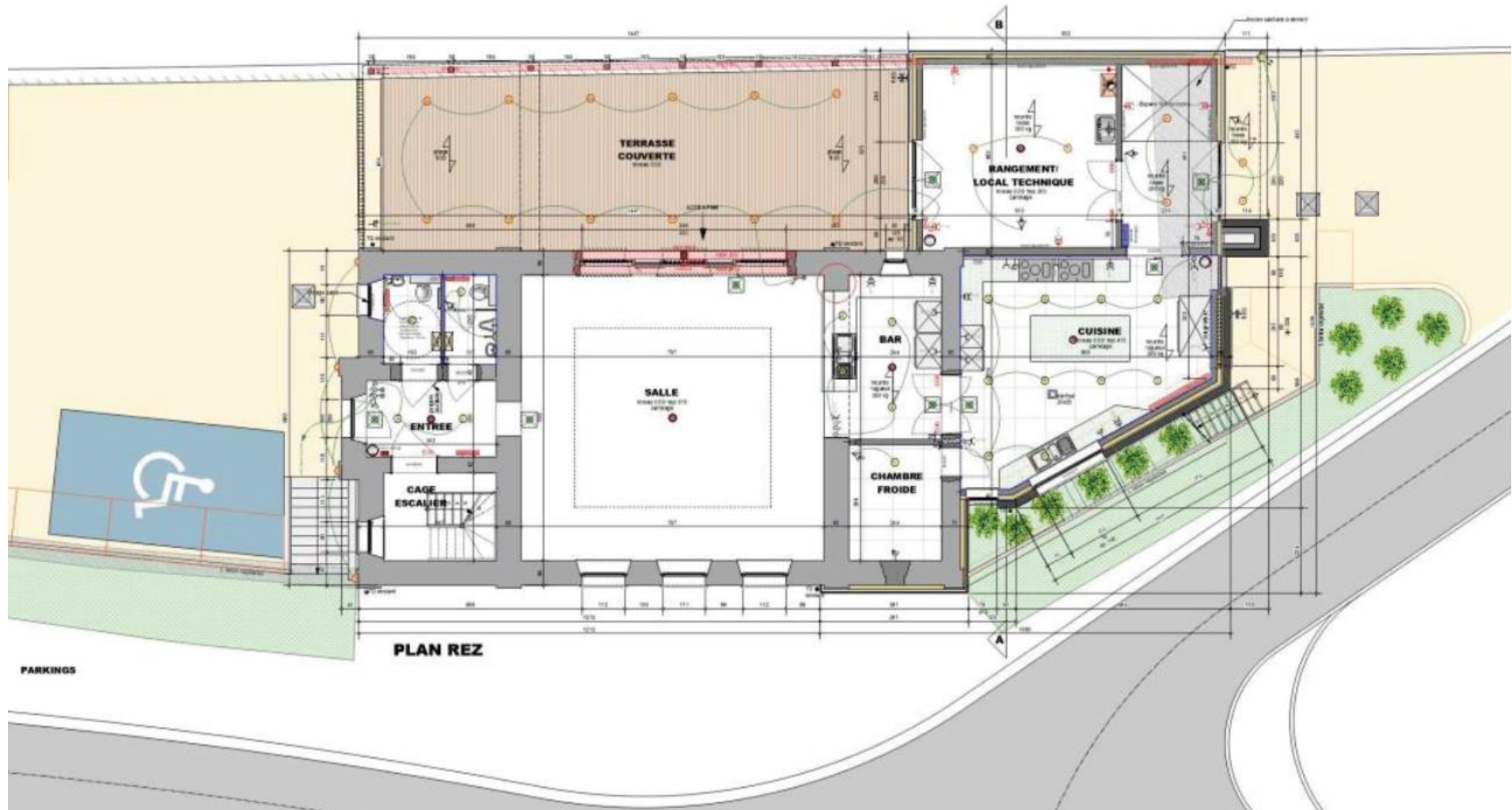
En intérieur, le bâtiment est assez délabré. Si la grande salle a été entretenue et agrémentée par le comité ces dix dernières années, les sanitaires et équipements sont entièrement à revoir. L'ensemble des revêtements est marqué par le temps, de par l'aspect vétuste des finitions (lambris, ...). Diverses interventions sont à prévoir au niveau des postes techniques (chauffage, égouttage, isolation, ...) et des aménagements intérieurs (ouvertures, création d'annexes, accès PMR, ...) afin d'optimiser les espaces.

Annexe 5 - Esquisses d'aménagement

Ces esquisses sont celles du projet introduit dans le cadre de l'appel à projets « Cœur de village ».

Elles ont servi de base à la conception de cette fiche-projet, mais seront adaptées par l'auteur de projet qui sera désigné pour la convention DR.





Annexe 6 - Liste des associations et des activités organisées actuellement et envisagées dans le futur

Activités	Date	Réunion de préparation de l'activité	Nombre de jours nécessaires pour préparer l'activité	Jours de l'activité	Périodicité
Fête de la saint Antoine (repas choucroute)	Le samedi le plus proche du 17 janvier	1	4	1	Annuelle
Grand feu	1 ^{er} samedi de mars	1	4	1	Annuelle
Promenade gourmande (Altitude 440)	Avant-dernier dimanche d'avril	7	5	1	Annuelle
Barbecue du village	Dernier weekend de mai	3	2	2	Annuelle
Kermesse	Dernier weekend de septembre	3	5	4	Annuelle
Repas d'automne	Veille du 1 ^{er} novembre	1	1	1	Annuelle
Saint Nicolas	6 décembre	1	1	1	Annuelle
Calendrier des activités de l'année suivante	Novembre	1			
Locations de la salle (anniversaire des enfants du village, Noël, Nouvel an, locations externes, ...)	Difficile, vu l'état du bâtiment.		15	21	À développer
TOTAL		18 réunions	37 jours	32 jours	
Comité des jeunes					À relancer
Occupations par les villages de Bodange et Wisembach					À développer
Ateliers et formations en lien avec les produits locaux, en partenariat avec le PNHSFA et/ou l'ADL					À développer
Point de ventes « BLED » pour produits locaux					À étudier

Annexe 7 - Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Maison de village de Hollange (convention DR) – propriété communale

Maison de village de Sainlez (convention DR) – propriété communale

Maison de village de Strainchamps (convention DR) – propriété communale

Maison de village de Honville (convention DR) – propriété communale

Salle de Menufontaine – propriété communale

Salle de Tintange – propriété du village

Annexe 8 - Dossier photographique



Vue de l'entrée de la salle de village et de la cour à l'avant du bâtiment



Cour à l'avant



Espace latéral (futur préau)



Container de stockage mis à l'arrière



Accès arrière du bâtiment



Entrée de la salle de village



Sas d'entrée



Sanitaires



Grande salle



Grande salle (vue vers le futur préau)



Grande salle et bar



Bar et future ouverture vers le préau



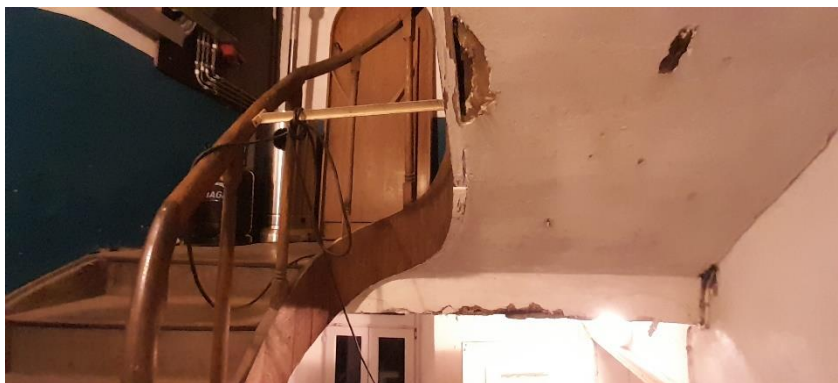
Bar



Cuisine



Escalier vers l'étage et la petite salle



Petite salle de réunion



Grenier



Rangement dans le grenier



Toiture